Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEC2026_71-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026 - 71

Objet : Attribution au marché n°2026-0012 (CFM)_ Prestations de location, d'entretien de machines à boissons chaudes et d'approvisionnement en café et thé issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable.

Le Président de Liffré-Cormier Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2026/078 du Conseil communautaire du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2026/078 en date du 07 avril 2026 déléguant au Président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leur marché subséquent dont le montant est inférieur à 100 000,00 € HT et qui peuvent être passés selon la forme adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Il est exposé ce qui suit :

Le contrat actuel d'approvisionnement en café de Liffré-Cormier Communauté arrivant à échéance le 3 juillet 2026, et la machine à café actuelle étant définitivement hors d'usage, la collectivité a entrepris une démarche de consultation. L'objectif était de déterminer le coût d'une prestation globale comprenant la location d'une nouvelle machine, son entretien, ainsi que l'approvisionnement en café et thé issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable, conformément aux engagements écoresponsables de la structure.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique relatives aux marchés de faible montant, plusieurs opérateurs économiques ont été sollicités. À l'issue de l'analyse technique et financière des propositions reçues, l'offre présentée par l'entreprise LES CAFES BREIZHILIENS (sise Le Chêne à la Vierge – 35340 LA BOUËXIERE) a été retenue comme la plus avantageuse économiquement. En conséquence, le marché lui est attribué pour un montant maximum pour 6 mois de 3 000,00 € HT. La fin d'achèvement des prestations est prévue pour le 31/12/2026.

DECIDE

Article 1er : M. le Président de Liffré-Cormier Communauté attribue le marché n°2026-0012 (CFM) relatif à la « prestations de location, d'entretien de machines à boissons chaudes et d'approvisionnement en café et thé issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable » à l'entreprise LES CAFES BREIZHILIENS, située Le Chêne à la Vierge – 35340 LA BOUËXIERE, pour un montant maximum pour 6 mois de 3 000,00 € HT. La fin d'achèvement des prestations est prévue pour le 31/12/2026.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEC2026_71-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Article 4 : Monsieur le Président de Liffré-Cormier Communauté et Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Fougères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 07/07/2026

Le Président,
M. Guillaume BEGUE